

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 janvier 2017	N° 2017-72

Convocation du 20 janvier 2017

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Nicolas FLORIAN
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Gérard DUBOS
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Zeineb LOUNICI
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 12h10
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES jusqu'à 10h05
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h05
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT de 10h55 à 12h35
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET de 10h15 à 11h55
M. Jean-Louis DAVID à M. Philippe FRAILE MARTIN jusqu'à 10h
Mme Michèle DELAUNAY à M. Alain DAVID à partir de 12h35
M. Vincent FELTESSE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h35
M. Marik FETOUH à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h50
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 12h15
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h05
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h35
Mme Marie RECALDE à Mme Emmanuelle AJON jusqu'à 10h25 et à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 janvier 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVT	N° 2017-72

Subventions 2017 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Conventions - Décision - Autorisation

Monsieur Michel HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La culture constitue un élément déterminant de l'attractivité des grandes agglomérations européennes, du sentiment d'appartenance de leurs habitants et de la cohésion territoriale.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence spécifique de « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole » telle que définie par délibération n° 2011-0778 du 25 novembre 2011, notre Etablissement public soutien financièrement l'organisation de manifestations culturelles.

Ce soutien est formalisé dans le cadre des contrats de co-développement 2015-2017 entre Bordeaux Métropole et les 28 communes, adopté par délibération n°2015/332 du 26 juin 2015. Dans ce cadre, la présente délibération rassemble les manifestations et actions culturelles se déroulant principalement au premier semestre 2017.

Le montant total des subventions attribuées faisant l'objet de la présente délibération est de 335 458 €. Ce budget est constitué par les opérateurs et actions définis dans la liste suivante :

OPERATEURS et ACTIONS	DESCRIPTION DE L'ACTION	BUDGET GLOBAL DE L'ACTION	SUBVENTION ACCORDEE PAR BORDEAUX METROPOLE	% ACCOMPAGNEMENT BORDEAUX METROPOLE
FESTIVAL POUCE ! > Association Oscar le Cuvier centre de développement chorégraphique CODEV ville d'Artigues-près-Bordeaux Fiche action n°C030130014	➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Il s'agit de la 6eme édition du Festival Pouce ! qui se déroulera du 1er au 17 février 2017. Inscrit dans la saison du Cuvier - Centre de Développement Chorégraphique, Pouce ! est un temps fort pour le jeune public et les familles, axé sur la danse contemporaine, dont l'épicentre, s'il reste à Artigues près Bordeaux s'épanouit désormais sur 8 autres communes de la Métropole Bordelaise (Ambarès, Artigues, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Floirac,	141 516 €	18 050 €	12.75%

	<p>Lormont, Le Taillan, Pessac).</p> <p>Basé sur le principe de la coopération et du partenariat avec les structures culturelles du territoire, le festival Pouce! favorise la circulation des publics et renforce, au travers des actions de médiation et d'éducation artistiques en direction des publics, la sensibilisation aux œuvres.</p> <p>Les projets "immersifs" participent à fonder une identité métropolitaine : après les enfants des écoles d'Artigues (2015) de Floirac(2016) ce sont les enfants des écoles de Bruges (2017) qui participeront à l'expérience Mauvais Sucre avec le chorégraphe Gilles Baron.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 mois de représentation sur toute la métropole - 10 lieux partenaires - 3700 spectateurs attendus - 28 représentations <p>➤ <u>Plan de financement :</u></p> <p>Bordeaux Métropole qui a soutenu cette association en 2015 pour un montant de 20 000 € et en 2016 pour un montant de 19 000 € est sollicitée cette année pour un soutien financier de 20 000 € TTC dans le cadre d'un budget prévisionnel de 141 516 € TTC</p> <p>Toutefois, suite au cadrage budgétaire métropolitain fixé et à la demande transmise par l'association le 28 juillet 2016, il est proposé d'accorder cette année une aide d'un montant de 18 050 € soit une baisse de 5% par rapport à 2016.</p> <p>Il appartiendra à l'association soit de recalculer son budget sur ces bases, soit de rechercher de nouvelles recettes.</p>			
<p>CIRQUE DE CREATION</p> <p>> CREAC de Bègles</p> <p>CODEV ville de Bègles Fiche action n°C030390027</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u></p> <p>Il s'agit d'un soutien au développement des manifestations circassiennes annuelles dans le cadre des contrats de co-développement de la ville de Bègles : accueil de spectacles, artistes en résidence...</p> <p>Le projet se double également d'une action d'ingénierie en partenariat avec Bordeaux Métropole pour développer la dimension intercommunale.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u></p> <p>Bordeaux Métropole qui a soutenu le CREAC de Bègles en 2015 pour un montant de 50 000 € et en 2016 pour un montant de 47 500 € est sollicitée cette année pour un soutien financier de 45 125 € TTC dans le cadre d'un budget prévisionnel de 687 340 € TTC soit une baisse de 5% par rapport à 2016.</p>	687 340 €	45 125 €	6.56 %
<p>30/30, LES RENCONTRES DE LA FORME COURTE</p> <p>> Compagnie les marches de l'été</p> <p>CODEV ville de Bordeaux Fiche action n°C030630095</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u></p> <p>Les rencontres de la forme courte dans la création contemporaine réunissent plus d'une vingtaine d'artistes, collectifs et compagnies pour la présentation de leurs créations : danse, performance, installation, théâtre, musique, marionnette, cirque, vidéo ; d'une durée de 30 secondes à 30 minutes à travers plusieurs lieux de Bordeaux Métropole.</p> <p>La 14ème édition des rencontres de la forme courte qui se déroulera du 20 au 31 janvier 2017 imagine un panorama subjectif des nouvelles écritures scéniques entre découvertes inédites comme Hyoseung Ye, Aurélien Dougé, Himherandit Productions Pierre Yves Diacon et quelques habitués comme</p>	399 743 €	15 000 €	3.75%

	<p>Ivo Dimchev, Volmir Cordeiro, Jean-Sébastien Lourdais, Renaud Herbin...</p> <p>Ce sont au total 28 spectacles, 10 lieux, 8 soirées et 13 pays représentés.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u></p> <p>Bordeaux Métropole qui a soutenu cette association en 2015 et en 2016 pour un montant de 15 000 €, est sollicitée cette année pour un soutien financier de 15 000 € TTC dans le cadre d'un budget prévisionnel de 399 743 TTC.</p>			
<p>CHAHUTS</p> <p>> Association Arts de la parole</p> <p>CODEV ville de Bordeaux Fiche action n°C030630095</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u></p> <p>Le festival des arts de la parole Chahuts se déroulera au mois de juin 2017. Il s'agit de propositions artistiques audacieuses et insolites conviant le public dans des théâtres, dans les rues, dans des commerces, chez les gens mettant à l'honneur un travail mené tout au long de l'année avec des personnes de tous horizons et des structures socio-culturelles, médicales, éducatives...</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u></p> <p>Bordeaux Métropole qui a soutenu cette association en 2015 pour un montant de 35 000 € et en 2016 pour un montant de 33 250 € est sollicitée cette année pour un soutien financier de 40 100 € TTC dans le cadre d'un budget prévisionnel de 288 990 € TTC. Toutefois, suite au cadrage budgétaire métropolitain fixé et à la demande transmise par l'association le 18 juillet 2016, il est proposé d'accorder cette année une aide d'un montant de 30 000 €. Il appartiendra à l'association soit de recalculer son budget sur ces bases, soit de rechercher de nouvelles recettes.</p>	278 973 €	30 083 €	10.78%
<p>MELI MEL ART</p> <p>> Association Méli Mel Art</p> <p>CODEV ville de Cenon Fiche action n°C031190074</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u></p> <p>L'Association Méli Mél'Arts installée à Cenon a pour ambition d'ancrer véritablement ses actions multiformes dans le tissu socioculturel de la commune et de la Rive Droite. Ses responsables et ses membres animés par une démarche fondée sur une éthique citoyenne et des exigences de qualité artistique ont acquis au fil des années une expérience d'organisation au service de la promotion de l'art, de l'artisanat d'art, des artistes et des artisans d'art.</p> <p>L'Association inscrit ses activités dans les dynamiques de développement local à travers les événements culturels, les expositions ventes, la valorisation des savoir-faire et la circulation des œuvres.</p> <p>L'association organise chaque année le Salon des Métiers d'Art Méli Mél'Arts, il s'agit d'une plate-forme pour la valorisation et la promotion des créations et des productions des artistes et des artisans d'Art en termes d'exposition-ventes et de rencontres avec des potentiels client(e)s et les publics.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u></p> <p>Bordeaux Métropole qui a soutenu cette association en 2015 pour un montant de 6 500 € et 2016 pour un montant de 8 000 € est sollicitée cette année en date du 12 décembre 2016, pour un soutien financier de 8 000 € TTC dans le cadre d'un budget prévisionnel de 19 097 € TTC.</p>	19 097 €	8 000 €	41.8%

<p>BULLES EN HAUT DE GARONNE</p> <p>> Association Passage à l'art</p> <p>CODEV GPV Fiche action n°C031670019</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u></p> <p>Le festival Bulles en haut de Garonne, qui se déroulera les 7, 8 et 9 avril 2017 à Lormont au Pôle culturel et sportif Bois Fleuri est un projet intercommunal autour de la lecture publique et des pratiques artistiques liées à la bande dessinée sur le territoire du Grand Projet des Villes (GPV).</p> <p>Le festival Bulles en haut de Garonne se décline en plusieurs axes : Mise en place de parcours artistiques et culturels BD sous forme d'interventions scolaire, forum de la BD, expositions, rencontres d'auteurs ...</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u></p> <p>Bordeaux Métropole qui a soutenu cette association en 2015 et 2016 pour un montant de 15 200 € est sollicitée cette année en date du 29 juillet 2016, pour un soutien financier de 15 200 € TTC dans le cadre d'un budget prévisionnel de 141 000 € TTC.</p>	<p>141 000 €</p>	<p>15 200 €</p>	<p>10.78%</p>
<p>FESTY ST LOUIS</p> <p>> ville de St Louis de Montferrand</p> <p>Fiche action n°C03376005</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u></p> <p>Organisé par la Mairie de Saint-Louis-de-Montferrand avec le soutien du SIVOC (syndicat intercommunal à vocation culturelle), de Bordeaux Métropole et du Conseil départemental, <i>Festy' Saint Louis</i> regroupe de nombreuses activités artistiques et culturelles sur le commune de St Louis de Montferrand. Il s'agit troisième édition de la manifestation qui aura lieu du 30 mars au 2 avril 2017.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u></p> <p>Bordeaux Métropole qui a soutenu cette manifestation en 2015 et 2016 pour un montant de 2 500 € est sollicitée cette année en date du 20 juin 2016, par la ville de St Louis de Montferrand pour un soutien financier de 2 500 € TTC dans le cadre d'un budget prévisionnel de 12 000 € TTC.</p>	<p>12 000 €</p>	<p>2 500 €</p>	<p>20.83%</p>
<p>BORDEAUX ROCK</p> <p>> Bordeaux Rock</p> <p>CODEV ville de Bordeaux Fiche action n°C030630095</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u></p> <p>Bordeaux Rock se déroulera du 26 au 29 janvier.</p> <p>Pour célébrer sa treizième édition, Bordeaux Rock a décidé de surfer sur le succès de l'édition précédente (3500 spectateurs) et de continuer ce nouvel élan. Le festival sera définitivement un événement pluridisciplinaire. En effet, Bordeaux Rock présentera, un cycle de projections de films/documentaires autour du rock en partenariat avec le cinéma Utopia. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de sensibilisation des publics, autour de la culture rock et des musiques actuelles et indépendantes.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u></p> <p>Bordeaux Métropole qui a soutenu cette manifestation en 2015 et 2016 pour un montant de 5 000 € est sollicitée cette année en date du 29 juillet 2016, par l'association Bordeaux Rock pour un soutien financier de 5 000 € TTC dans le cadre d'un budget prévisionnel de 47 500 € TTC.</p>	<p>47 500 €</p>	<p>5 000 €</p>	<p>10.53%</p>

<p>ESCALE DU LIVRE</p> <p>> Association Escales littéraires Bordeaux Aquitaine</p> <p>CODEV ville de Bordeaux Fiche action n°C030630095</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u></p> <p>L'escale du livre, qui se déroulera les 31 mars, 1^{er} et 2 avril 2017 a pour principal objectif de soutenir l'économie du livre dans ses différentes composantes (libraires, éditeurs, auteurs, illustrateurs..).</p> <p>La manifestation est très attachée à sa dimension généraliste et, de ce fait, montre au public le livre dans ses différentes dimensions (littérature adulte et jeunesse, bande dessinée, sciences humaines, revues, patrimoine..).</p> <p>L'Escale du livre se veut un lieu d'échange des idées, de débats, d'ouverture sur les différentes cultures. Elle œuvre ainsi à un rapprochement des habitants et des cultures différentes de l'espace communautaire.</p> <p>L'Escale du livre s'inscrit par ailleurs dans la politique de portail numérique des médiathèques pilotée par la Métropole au travers du prix des lecteurs décerné avec des bibliothèques et médiathèques de l'agglomération, et des rencontres avec les auteurs sélectionnés qui créent une circulation importante entre les lecteurs et les bibliothèques de l'agglomération.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u></p> <p>Bordeaux Métropole qui a soutenu cette association en 2015 pour un montant de 150 000 € et en 2016 pour un montant de 150 000 € est sollicitée cette année pour un soutien financier de 160 000 € TTC dans le cadre d'un budget prévisionnel de 627 700 € TTC</p> <p>Toutefois, suite au cadrage budgétaire métropolitain fixé et à la demande transmise par l'association le 28 juillet 2016, il est proposé d'accorder cette année une aide d'un montant de 150 000 € en 2017.</p> <p>Il appartiendra à l'association soit de recaler son budget sur ces bases soit de chercher de nouvelles recettes.</p>	<p>627 700 €</p>	<p>150 000 €</p>	<p>23.89 %</p>
<p>FESTIVAL DU LIVRE DE JEUNESSE</p> <p>> ville du Bouscat</p> <p>Fiche action n°C030690010</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u></p> <p>Depuis 15 ans, le Salon du livre jeunesse organisé fin mars par la Ville du Bouscat réunit des auteurs et des illustrateurs jeunesse, des libraires et des éditeurs locaux, régionaux et nationaux.</p> <p>Le salon du livre de jeunesse a pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser la rencontre du jeune public et des adolescents avec l'écrit et aborder l'écrit sous toutes ses formes - promouvoir le livre et la lecture - réunir tous les acteurs de la chaîne du livre et inciter les publics de la Ville, de la Métropole et de la région à les rencontrer. <p>Durant deux jours, 16 auteurs et illustrateurs, auteurs confirmés et jeunes talents, de la métropole et d'ailleurs, iront à la rencontre des élèves dans toutes les écoles du Bouscat. Ces moments d'échanges uniques dans les classes comptent chaque année parmi les temps forts de la manifestation car ils rendent le livre vivant et la création accessible. Auteurs et illustrateurs font découvrir aux enfants leur univers, retracent leur parcours, éveillent la curiosité, transmettent leur passion du livre.</p> <p>Après avoir exploré le thème du roman policier, du fantastique et des héros et anti-héros, le 16ème Salon du livre jeunesse aura pour fil conducteur le thème de l'Amérique. Il se déroulera du 20 au 25 mars 2017.</p>	<p>50 100 €</p>	<p>10 000 €</p>	<p>19.96%</p>

	<p>➤ <u>Plan de financement :</u></p> <p>Bordeaux Métropole qui a soutenu cette manifestation en 2015 et 2016 pour un montant de 10 000 € est sollicitée cette année pour un soutien financier de 10 000 € TTC dans le cadre d'un budget prévisionnel de 50 100 € TTC.</p>			
<p>LES NOCTAMBULES</p> <p>> ville de Saint -Aubin de Médoc</p> <p>Fiche action n°C033760005</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u></p> <p>Depuis maintenant plus de 10 ans, la commune de Saint Aubin de Médoc programme sur le premier week-end de juin un festival musical à destination d'un public large dans une ambiance familiale et conviviale.</p> <p>Cet évènement musical, identifié par la population et favorisant le maillage entre les différents acteurs participants (tissu associatif local, le personnel municipal, les jeunes bénévoles), se déroulera le 3 juin 2017.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u></p> <p>Bordeaux Métropole qui a soutenu la ville de St Aubin de Médoc en 2015 pour un montant de 7 500 € et en 2016 pour un montant de 7 500 € est sollicitée cette année pour un soutien financier de 7 500 € TTC dans le cadre d'un budget prévisionnel de 34 712 € TTC.</p>	34 712 €	7 500 €	21.60%
<p>CARNAVAL DES DEUX RIVES</p> <p>> Association Parallèle attitudes diffusion</p> <p>Fiche action n°C032490024</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u></p> <p>Le Carnaval des Deux Rives qui se déroulera du 20 février au 5 mars 2017 est une action structurante sur le territoire de la Métropole, elle fédère deux opérateurs culturels importants que sont Musiques de Nuit et Parallèles Attitudes Diffusion autour de la construction d'une parade carnavalesque en partenariat avec les centres sociaux et d'animations de différentes villes de la Métropole.</p> <p>Pour l'édition 2017, la direction artistique du Carnaval est assurée par Charlie le Mindu. Le thème global de celui ci pourrait être lié au train pour faire écho à l'arrivée de la LGV sur la métropole.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u></p> <p>Bordeaux Métropole qui a soutenu cette manifestation en 2015 et 2016 pour un montant de 15 000 € est sollicitée cette année pour un soutien financier de 15 000 € TTC dans le cadre d'un budget prévisionnel de 177 350 € TTC.</p>	177 350 €	15 000 €	8.45%
<p>LES MEDIEVALES</p> <p>> Association culturelle et historique Amanieu de Bouliac</p> <p>Fiche action n°C030650017</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u></p> <p>Les « Médiévales de Bouliac » s'inscrivent dans le cadre des manifestations dédiées à l'histoire vivante et au patrimoine. Leur qualité est grandement reconnue dans ce milieu culturel spécifique suivi par un large public.</p> <p>Cette manifestation contribue à la particularité de Bouliac concernant l'étude, la diffusion des réalités du Moyen âge en parallèle avec le Centre Léo Drouyn de l'Université Michel de Montaigne implanté également à Bouliac.</p> <p>Les spectacles sont assurés par des comédiens professionnels et amateurs regroupés au sein de troupes venant de diverses régions et de Gironde.</p> <p>Le thème de cette année portera sur Alienor et les troubadours.</p>	58 000 €	6 500 €	11,20%

	<p>➤ <u>Plan de financement :</u></p> <p>Bordeaux Métropole qui a soutenu cette manifestation en 2015 et 2016 pour un montant de 6 500 € est sollicitée cette année pour un soutien financier de 6 500 € TTC dans le cadre d'un budget prévisionnel de 58 000 € TTC</p>			
<p>EXPERIMENTATION NUMERIQUE ET CULTURELLE</p> <p>> ville d'Ambarès et Lagrave</p> <p>Fiche action n°C030030065</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u></p> <p>La ville d'Ambarès-et-Lagrive poursuit le développement d'outils numériques gratuits et accessibles à tous permettant une application pédagogique de la ressource numérique.</p> <p>En parallèle la commune propose de nombreux événements à destination du public dont la construction se fait en collaboration avec les acteurs du territoire.</p> <p><u>Exemple d'actions</u></p> <p>- Mise en place d'un événementiel autour des cultures urbaines et du numériques intégrant la participation de la population du territoire métropolitain : « Pop n' Break Digital Battle».</p> <p>- Construction d'un programme de pratique autour du code (robotique, jeux-vidéos, immersion 3D) s'adressant à un large public sur la métropole. Un axe permettant de réduire la fracture numérique d'une part et d'envisager l'environnement numérique quotidien comme une ressource pour les pratiques artistiques amateurs.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u></p> <p>Bordeaux Métropole qui a soutenu cette manifestation en 2015 et 2016 pour un montant de 7 500 € est sollicitée cette année pour un soutien financier de 7 500 € TTC dans le cadre d'un budget prévisionnel de 37 782 € TTC.</p>	37 782 €	7 500 €	19.85%

Nombre d'opérateurs :	Total des subventions accordées par Bordeaux Métropole au titre de la présente délibération :
14	335 458 €

Cet ensemble représente pour Bordeaux Métropole une enveloppe budgétaire de 335 458 euros, sur un budget total global de 2 712 813 euros (total des budgets prévisionnels des manifestations), soit une intervention de Bordeaux Métropole à hauteur de 12,36 % du budget total, conformément au règlement d'intervention de l'Etablissement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

VU les articles L 1611-4 et L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

VU la délibération n° n°2015/332 du 26 juin 2015 relative aux contrats de co-développements, 2015-2017,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les manifestations précitées relèvent de la catégorie « évènement d'agglomération » inscrite dans la délibération n°2011/0778 et relèvent d'autre part des contrats de co-développement conclus entre notre Etablissement et les 28 communes de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer aux structures mentionnées ci-dessus les subventions correspondantes,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer toutes les conventions relatives aux règlements des subventions précitées,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2017, chapitre 65, articles 6574, 657341 fonction 311, sous réserve de l'approbation du budget primitif 2017.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 FÉVRIER 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 3 FÉVRIER 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Michel HERITIE</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------